

ÉVACUATION PROGRESSIVE

Lors d'une **ÉVACUATION PROGRESSIVE**, seuls les trois (3) étages les plus à risque sont évacués simultanément en cas d'urgence. L'étage sur lequel la situation d'urgence s'est déclarée ainsi que les étages immédiatement supérieur et inférieur sont considérés comme des secteurs à risque et sont évacués **dès que le signal d'ALARME électronique** y retentit. Pendant ce temps, le signal d'**ALERTE** se fait entendre sur tous les autres étages. Le cas échéant, les étages situés au-dessus du secteur à risque seront évacués puis, s'il y a lieu, ce sera au tour de ceux situés au-dessous. Des directives seront diffusées au moyen du système de haut-parleurs et vous devez alors immédiatement suivre les instructions.

L'« **évacuation PROGRESSIVE** » permet de procéder à l'évacuation plus ordonnée d'un édifice composé de plusieurs tours entièrement occupées. Toutefois, cette méthode est moins rapide. Elle permet d'évacuer immédiatement les occupants les plus exposés au danger. En fonction de la gravité du danger auquel ils sont exposés, les autres occupants pourront ensuite évacuer l'édifice en empruntant les escaliers les moins encombrés.

ÉVACUATION TOTALE

Lors d'une **ÉVACUATION TOTALE**, tous les étages sont évacués simultanément en cas d'urgence. On a recours à l'« **évacuation totale** » lorsqu'il y a peu d'occupants dans l'édifice, de sorte que l'encombrement des escaliers de secours ne constitue pas un problème.

En cas d'« **évacuation totale** », le signal d'**ALARME électronique** retentira **continuellement pendant plus d'une minute**, puis on utilisera le système de haut-parleurs.